

Revue de presse « économie-droit »

Mois de mars 2013

SOMMAIRE

1.1 LES METIERS ET LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.2 LES ORGANISATIONS

1.3 LES ENTREPRISES

- [Challenges n° 332 du 14/02/2013](#) : Dans la distribution, la guerre des prix est un long combat.
- [Challenges n° 332 du 14/02/2013](#) : Le secret de beauté des parfums c'est la publicité.
- [Challenges n° 332 du 14/02/2013](#) : Darty fait le ménage pour restaurer la confiance.
- [Sud-ouest Le Mag du 23/02/2013](#) : L'entreprise Etché Sécurité a su prendre un tournant décisif.
- [Sud-ouest du 19/02/2013](#) : Le prix de l'électricité est prêt à bondir.

2.2 LES SUJETS DE DROIT ET LEURS PREROGATIVES

- [Sud-ouest du 22/2/2013](#) : Des roumains taillables et corvéables à merci.
- [Sud-ouest du 01/03/2013](#) : Huit ans de détention pour le play-boy blanchisseur libanais.
- [Sud-ouest du 01/03/2013](#) : Une comptable a détourné 50 000 euros.

2.3 LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

- [Sud-ouest du 28/02/2013](#) : Aéronautique : une solution cousue main pour recruter.

3.2 LE DEROULEMENT DE CARRIERE

- [Sud-ouest du 19/02/2013](#) : Banlieues : 2 000 emplois subventionnés.
- [Cahier du Monde « éco&entreprise » n° 21177 du 19/02/2013](#) : Mesurer l'impact de la formation professionnelle sur la compétitivité.

3.3 LES RELATIONS COLECTIVES AU TRAVAIL

- [Sud-ouest du 19/02/2013](#) : Saft : hausse du plan de charge, baisse de l'intéressement.

4.1 LA PRODUCTION ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- [Sud-ouest du 18/02/2013](#) : Sanofi optimise ses colis.
- [Challenges n° 332 du 14/02/2013](#) : Coup de gel sur la sous-traitance alimentaire.
- [Sud-ouest Le Mag du 23/2/2013](#) : Des SELLES de champion.
- [Challenges n° 333 du 21/02/2013](#) : Les 3 Suisses sont devenus prestataires de services.

4.2 LA CREATION DE RICHESSE PAR L'ENTREPRISE.

- [Le monde n° 21175 du 16/02/2013](#) : Le profil polémique de la future agence de la biodiversité.
- [Alternatives économiques Hors série n° 96 du 2^{ème} trimestre 2013](#) : La France cherche son cap.

5.1 LA NOTION DE MARCHÉ

5.2 LE CADRE JURIDIQUE DES ECHANGES

6.1 LA REGULATION DU MARCHÉ PAR LE DROIT

- [Challenges n° 332 du 14/02/2013](#) : La conjoncture.
- [Challenges n° 333 du 21/02/2013](#) : Une protection contre le solaire chinois.

6.3 LES REVENUS, LEUR REPARTITION ET LA REDISTRIBUTION

- [Le Monde n°21179 du 21/02/2013](#) : Les bénéficiaires de France Télécom divisés par près de cinq.

Un lien est attaché à chacun des articles à partir du nom du journal. Il suffit de faire
et **Clic**

Ctrl

- **Challenges n° 332 du 14/02/2013 (p 13) Dans la distribution, la guerre des prix est un long combat. (1.3 les entreprises)**

La crise ne va pas pousser les ménages à consommer plus avant longtemps ! Les distributeurs vont pouvoir continuer leur guerre des prix. Les enseignes qui ont gagné des parts de marché en 2012 sont celles qui ont veillé à ne pas trop augmenter les prix depuis longtemps. Le champion des bas prix est E. Leclerc qui s'octroie 18.6 % du marché. Carrefour est en deuxième position mais avec une courbe plus accidentée.

- **Challenges n° 332 du 14/02/2013 (p 32) Le secret de beauté des parfums c'est la publicité. (1.3 les entreprises)**

Pour la troisième fois « J'adore » de Dior est le numéro 1 des ventes en France devant « Chanel n° 5 » (qui reste le leader mondial). Chacun d'eux s'est attaché une vedette pour leur publicité : Brad Pitt pour Chanel et Charlize Theron pour Dior ; ce dernier avec un avantage supplémentaire, la forme particulière du flacon (une amphore) et un nom facile à prononcer. Aujourd'hui « J'adore » consacre 10 % de son chiffre d'affaires en investissement de publicité. Lorsqu'on lance un parfum, il faut durant les 3 premières années consacrer 50 % de chiffre d'affaires en dépenses publicitaires (notamment dans la télévision et en faisant attention à préserver l'image liée au luxe). Cette année les jeunes (20-30 ans) ont été ciblés (segment à forte croissance) avec la « petite Robe noire » de Guerlain et « La vie est belle » de Lancôme. Il a fallu la puissance financière des maisons mères (LVMH et l'Oréal) pour pouvoir financer une telle campagne publicitaire.

- **Challenges n° 332 du 14/02/2013 (p 42) Darty fait le ménage pour restaurer la confiance. (1.3 les entreprises)**

« En panne, le distributeur d'électrodomestique bouleverse son état-major. Gamme, services, prix et attractivité sont les quatre piliers de la révolution ».

Pour mener à bien cette révolution Darty mise sur l'efficacité de son plan Nouvelle Confiance, basé sur :

- **l'amélioration de l'image prix de l'enseigne** (Darty rembourse la différence... ce slogan était une bonne trouvaille mais un peu dépassé) ; cependant l'enseigne n'est pas bien classée sur le Web alors que les consommateurs achètent de plus en plus via le commerce en ligne) ;
- **Déployer les services** en se plaçant dans la logique de la satisfaction entière du client avec :
 - des livraisons jusqu'à 21 heures pour 39 €, associées à la vente d'accessoires en lien avec le matériel livré ;
 - des livraisons dans la journée pour des commandes passées avant 13h 30 ;
 - une croissance du site Internet ;

- l'encaissement par le vendeur pour éviter les attentes en caisses ;
 - l'instauration du libre service pour les accessoires, comme chez Boulanger ;
 - la mise en bonne place des produits multimédia (Apple, Samsung) sur des tables hautes afin que les clients puissent manipuler facilement. Darty a aussi des techniciens certifiés Apple ou Microsoft qui assurent le SAV.
 - **Rendre les magasins plus attractifs**
 - **Elargir la gamme des produits**
 - **Éliminer les foyers de pertes du groupe.**
- **Sud-ouest Le Mag du 23/02/2013 (p16) L'entreprise Etché Sécurité a su prendre un tournant décisif. (1.3 les entreprises)**

A Mauléon Etché Sécurité est une PME en plein essor. Elle fournit des bottes de sécurité aux pompiers, militaires, électriciens, spéléologues... elle est le fournisseur d'EDF et ses équivalents italiens. La clé de sa réussite : garder son savoir-faire, garder la matière première de la création : le caoutchouc qui résiste au feu, aux produits chimiques, à l'électricité et à la radioactivité... Bref cette entreprise cherche à se délocaliser.... A 5 km de son lieu historique, afin que la région conserve son savoir-faire !

- **Sud-ouest du 19/02/2013 (p 7) Le prix de l'électricité est prêt à bondir. (1.3 les entreprises)**

2012-2017 : La Commission de régulation de l'énergie indique qu'une hausse du prix de l'électricité de 30 % sur 5 ans est inévitable pour les particuliers. Pour les professionnels cette hausse devrait se situer aux alentours de 25.8 % (En euros courants, ce qui signifie que l'inflation est incluse dans cette hausse). L'explication de cette hausse annoncée est l'obligation faite à EDF de racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif supérieur au prix de gros et l'application des tarifs sociaux aux foyers les plus pauvres.

- **Sud-ouest du 22/02/2013 (p 7) Des roumains taillables et corvéables à merci. (2.2 les sujets de droit et leurs prérogatives)**

Un chef d'entreprise sexagénaire, officiellement retraité, mais toujours responsable de deux sociétés de couverture, dirigées respectivement par sa fille et son gendre, a été condamné à 2 ans de prison dont 6 mois ferme pour homicide involontaire et non respect des règles de sécurité. En effet les sociétés avaient l'habitude de faire venir des ouvriers roumains, qui étaient certes nourris mais surtout logés dans des cabanons insalubres. Ils percevaient un salaire de 700 à 900 € pour officiellement 40 heures de travail par semaine, mais pour 65 heures le plus souvent. De plus, les règles de sécurité n'étaient absolument pas respectées.

En effet, dernièrement un ouvrier de 45 ans a trouvé la mort en passant au travers de la couverture, il avait un harnais de protection mais sans point d'ancrage pour le fixer.

Ce chef d'entreprise français passait par un intermédiaire roumain, pour se procurer des ouvriers à bas prix, sans respecter la loi.

Au sein de l'Union européenne, il est en effet possible de faire appel à la main-d'œuvre des pays de la communauté, mais en respectant des règles strictes.

- La société qui fournit les salariés doit avoir une activité réelle dans son propre pays ;
 - Il faut être en règle avec les administrations françaises (inspection du travail, caisse sociales) ;
 - Ne pas utiliser cette main-d'œuvre européenne pour licencier les salariés français afin d'abaisser ses coûts ;
 - Être très vigilant quant aux obligations légales et procéder aux vérifications de la situation des ouvriers (pas de clandestin).
- **Sud-ouest du 01/03/2013 (p 14) Huit ans de détention pour le play-boy blanchisseur libanais. (2.2 les sujets de droit et leurs prérogatives).**

Une peine de prison et une amende douanière de 123 050 € ont été prononcées par une juridiction interrégionale, à l'encontre de cet homme de 49 ans pour blanchiment de l'argent de la drogue

- **Sud-ouest du 01/03/2013 (p 15) Une comptable a détourné 50 000 euros (2.2 les sujets de droit et leurs prérogatives).**

Elle sera jugée en avril par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Elle est accusée d'avoir détourné 28 chèques d'un montant total de 50 000 €. Elle doublonnait les chèques destinés à payer les intérimaires et les encaissait à leur place. Elle a bien entendu été licenciée pour faute grave.

- **Sud-ouest du 28/02/2013 (p 10) Aéronautique : une solution cousue main pour recruter. (3.1 les ressources humaines)**

Asquini MGP et Lisi-Creuzet peinent à recruter alors que leurs carnets de commande sont pleins.

Paradoxe français, il y a 23 500 demandeurs d'emploi dans le Lot-et-Garonne et des entreprises qui ne trouvent pas de salariés.... Pourquoi ? Parce que certains métiers sont mal connus ou boudés, qu'ils nécessitent une qualification particulière ou bien parce qu'ils ont une mauvaise réputation.... comme la métallurgie. Marmande est située entre deux pôles aéronautiques : Bordeaux et Toulouse, et elle cherche à recruter entre 80 et 100 salariés. Pour remédier à ce problème, Pôle emploi, l'UIMM 47 et le Conseil général proposent les « métiers en tensions » soit une méthode de recrutement par simulation. Il s'agit de recruter en fonction des capacités plutôt que des diplômes, et lors des premiers tests beaucoup de femmes se sont présentées. Les candidats sélectionnés ont un parcours défini avec les entreprises, puis sont embauchés en CDI ou en CDD de 6 mois. Cette solution permet de recruter localement et donc durablement, mais aussi d'avoir des salariés techniquement adaptés aux besoins de l'entreprise. Quant aux stagiaires ils sont ravis et très motivés. Ce dispositif sera adapté à d'autres secteurs (agroalimentaire) et à d'autres bassins d'emplois.

- **Sud-ouest du 19/02/2013 (p 2) Banlieues : 2 000 emplois subventionnés (3.2 le déroulement de carrière)**

En 2013, création de 2 000 emplois destinés à l'embauche en CDI de jeunes âgés de 18 à 30 ans, au chômage depuis un certain temps, et habitant dans des banlieues dites sensibles.

- **Cahier du Monde « éco&entreprise » n° 21177 du 19/02/2013 (p 10) Mesurer l'impact de la formation professionnelle sur la compétitivité. (3.2 le déroulement de carrière)**

Le ministère de l'économie des finances et de l'industrie a demandé à un groupe de travail d'établir une liste d'indicateurs pouvant aboutir à un « crédit d'impôt innovation ». Ce groupe a observé des expériences menées dans des entreprises françaises.

Pour la directrice de la formation chez Orange, une des clés de la compétitivité est l'investissement dans la formation, c'est-à-dire le développement des compétences. Elle estime que l'aptitude à manager est primordial. Orange, depuis 2008, a diversifié les formations de manière à répondre aux demandes de tous les publics. Les salariés ont noté les formations, ils ont tous été très satisfaits.

En s'inspirant de cette expérience trois indicateurs dits de base ressortent :

- le nombre d'heure de formation par an, par salarié et par catégorie (âge, catégorie professionnelle et zone géographique) ;
- le taux d'accès aux formations ;
- ainsi que les programmes de formation.

Il faut ensuite évaluer la formation avec des indicateurs communs à toutes les entreprises, sans se centrer exclusivement sur l'aspect financier, et communiquer les résultats de cette évaluation.

L'enjeu est de faciliter la gestion de la formation sur le long terme et de mieux percevoir les résultats.

Il est cependant difficile d'appréhender le retour sur investissements dans ce domaine. Il est donc apparu souhaitable d'ajouter d'autres indicateurs afin de mieux percevoir l'aspect qualitatif de la formation, comme :

- le pourcentage de salariés n'ayant pas bénéficié de formation depuis 2 ans ;
- le nombre de stagiaires ou d'alternants ;
- l'effort financier de la formation ;
- le nombre de salariés évalués ou ayant eu une évolution de carrière à la suite d'une formation ;
- le nombre de salariés ayant suivi une formation qualifiante ;
- la répartition des heures de formation par thème ;
- les programmes locaux et nationaux d'aide au développement des compétences.

Mieux mesurer l'effort de formation permettrait de passer d'un crédit d'impôt recherche à un crédit d'impôt innovation, basé sur l'investissement immatériel, soit la formation.

- **Sud-ouest du 19/02/2013 (p 15) Saft : hausse du plan de charge, baisse de l'intéressement. (3.3 les relations collectives au travail)**

Des débrayages sont prévus aujourd'hui sur les 3 sites industriels, avec appel à des manifestations, barrages routiers et feux de palettes. Les syndicats entendent faire pression avant les négociations annuelles pour dénoncer la baisse de l'intéressement des salariés tandis que les dividendes distribués aux actionnaires augmentent !

- **Sud-ouest du 18/02/2013 (p20b) : Sanofi optimise ses colis. (4.1 la production et l'organisation du travail)**

Le centre de distribution vient d'investir 2 millions d'euros dans un automate de préparation, c'est l'équivalent de trois ans d'investissements pour la réalisation de cette plateforme située à Saint-Loubès. Des petits chariots qui déposent les colis tout seuls en faisant fi des étages, une partie des employés assemble les commandes (les mains) une autre partie travaille le long des rails, rayonnages ou table de tri ; bref c'est une vraie ruche ! Toute cette

organisation permet à Sanofi d'augmenter la productivité, de réduire les délais de livraison et d'améliorer la qualité en diminuant les risques d'erreurs... et de supprimer une dizaine de postes !

- **Challenges n° 332 du 14/02/2013 (p 30) Coup de gel sur la sous-traitance alimentaire. (4.1 la production et l'organisation du travail)**

L'affaire Findus pose la question des marques « sans usines ».

Les lasagnes au cheval ont été un véritable choc pour les consommateurs, même s'il n'y a eu aucune victime. Comment les distributeurs pouvaient-ils ignorer le contenu des produits qu'ils vendaient ? Ce scandale révèle que certaines grandes marques ne maîtrisent plus directement la fabrication de leurs produits. Ce procédé est assez courant (dans l'automobile notamment), les grandes marques se plaçant comme intégrateurs voire assembleurs de produits finis ou semi-finis car engendrant une plus forte valeur ajoutée. Parfois c'est toute la fabrication qui est sous-traitée (produits laitiers, légumes en boîtes et boissons sans alcool) en suivant un cahier des charges très strict, ne gardant que le marketing. En cas de problème tout le monde se renvoie la responsabilité. Coca-Cola avait inventé il y a 100 ans environ, ce modèle de sous-traitance alimentaire. Depuis il a fait marche arrière en intégrant plusieurs sous-traitants qu'il a fini par absorber.

- **Sud-ouest Le Mag du 23/02/2013 (p12) Des SELLES de champion (4.1 la création de richesse par l'entreprise)**

CWD emploie plus de 220 personnes en France et à l'étranger, il envisage de recruter encore et de s'agrandir. Quelle est sa stratégie ? Un nom facile à prononcer dans le monde entier ; non pas du « made in France » mais du « made in qualité », sous-traiter les accessoires et faire du sur-mesure avec des matériaux très modernes (kevlar et carbone pour le confort et l'allègement du poids). L'entreprise consacre 5 % de son CA dans la recherche et le développement, notamment dans l'ergonomie. Enfin CWD vend directement aux consommateurs (pas d'intermédiaires) et les commerciaux sont d'anciens cavaliers. Ces selles se vendent 5 000 € pour les plus onéreuses et la demande ne faiblit pas !

- **Challenges n° 333 du 21/02/2013 (p 52) Les 3 Suisses sont devenus prestataires de services. (4.1 l'organisation de la production)**

Rebaptisé 3Si, la société a créé un centre ultramoderne de logistique qui sera le plus grand centre de préparation de commandes pour toutes les enseignes de l'e-commerce.

L'objectif visé ? Etre le numéro 2 de l'e-commerce français en devenant un important prestataire de services (3 000 entreprise clientes).

Par quels moyens ?

- En utilisant le savoir-faire des 3 Suisses en termes de marketing direct et de production de photos et de livraison rapide (créateur de « 24 heures chrono ») ;
- en personnalisant le circuit à chaque marque en créant des synergies pour gagner en efficacité.

Cette mutation n'a pu voir le jour que grâce à un investissement immatériel important (formation des salariés) et aussi un changement radical d'organisation.

- **Le monde n° 21175 du 16/02/2013 (p 8) le profil polémique de la future agence de la biodiversité. (4.2 la création de richesse par l'entreprise)**

La ministre de l'écologie souhaite le regroupement de plusieurs organismes protecteurs de la nature. Il faut maintenant définir les attributions de l'Agence française de la biodiversité : la seule gestion des aires protégées ou l'intégration des projets comme Nature 2000, la Trame verte et bleue (TVB) ou encore la création de nouveaux parcs naturels régionaux ? La ministre va devoir bousculer les acteurs engagés dans la protection de la nature qui, préféreront certainement restés autonomes, car le regroupement risque fort d'entraîner des disputes entre eux. Il se pourrait aussi qu'à l'avenir les polices de l'eau et de la nature rejoignent cette Agence.

Le président de la République souhaite que l'Agence française de la biodiversité vienne en appui aux collectivités locales, aux entreprises et aux associations.

- **Alternatives économiques Hors série n° 96 du 2^{ème} trimestre 2013 (p 18-19) la France cherche son cap. (4.2 la création de richesse par l'entreprise)**

Divers schémas

- L'austérité casse la croissance en Europe ;
- Des licenciements de plus en plus souples où l'on voit la montée en charge depuis 2008 des ruptures conventionnelles ;
- La France ne matraque pas vraiment ses riches
- Le poids de l'industrie recule en France plus qu'ailleurs.

Tous ces thèmes sont repris en détail dans les pages suivantes. Il est à noter un schéma montrant que l'hémorragie de l'emploi industriel s'accélère en France, un autre montrant que les CDD sont mieux protégés en France. Par ailleurs le texte ressemble à ceux déjà lus dans les numéros précédents.

- **Challenges n° 332 du 14/02/2013 (p 31) La conjoncture. (6.1 la régulation du marché par le droit)**

- Le déficit commercial se réduit légèrement en 2012 (- 7 milliards d'euros par rapport à 2011). Il n'y a pas de quoi crier victoire, en effet nos importations et nos exportations ont reculé (respectivement 1.3 % et 3.2 %). Notre déficit

commercial s'est creusé surtout dans la zone euro. Nos exportations vers l'Asie se portent bien, mais il s'agit essentiellement de vente d'avions, en revanche la vente de voitures est très faible.

- Le nombre de chômeurs augmente moins vite mais il reste malgré tout très important (3.13 millions de personnes sans emploi dont 19 % en chômage de longue durée (+ de 3 ans))
- Les prix des logements ont baissé de 1.3 % sur un an.

- **Challenges n° 333 du 21/02/2013 (p 42) Une protection contre le solaire chinois. (6.1 la régulation du marché par le droit)**

C'est une nouvelle forme à la française de protectionnisme européen qui apparaît afin de lutter contre la concurrence chinoise sur les panneaux photovoltaïques. Deux arrêtés publiés dans le Journal officiel du 31 janvier stipulent une distinction dans les tarifs de l'électricité solaire payée aux producteurs. Ceux qui produisent avec du matériel « made in France », bénéficient d'une majoration de prix allant jusqu'à 10 % ! L'objectif est d'arrêter la destruction d'emplois et de soutenir la filière.

- **Le Monde n° 21179 du 21/02/2013 (p 16) Les bénéficiaires de France Télécom divisés par près de cinq. (6.3 la régulation du marché par le droit)**

La crise et la pression de Free ont malmené France-télécom- Orange. En effet son CA a baissé de 2.7 % et son bénéfice net a été divisé par près de 5.

Des graphiques nous montrent que le pic de son CA a été atteint en 2010 et que la baisse a été surtout spectaculaire en 2012. En ce qui concerne les investissements en revanche, ils n'ont cessé de progresser ; le marché est essentiellement national. Le cours de l'action a énormément chuté puisqu'elle ne vaut que 7.89 € actuellement.